

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU 30 NOVEMBRE 2015**

Le lundi 30 novembre 2015, à 19h30, les membres du Conseil d'Arrondissement du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement, sur convocation à eux adressée, le mardi 24 novembre 2015 par le Maire d'arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le 27 novembre 2015 aux élu-es et sa publication a été faite à la même date à la porte de la Mairie du 19<sup>e</sup>, sur le panneau d'affichage prévu à cet effet.

Étaient présent-e-s :

M. AHOUDIAN, AMORY, BOHBOT, Mme BROSEL, MM. CHICHE, DAGNAUD, DAOUDA-KOUADIO, Mmes DAREAU, FILOCHE, FUCHS, GAILLANNE, M. GAU, Mme GUY, M. JOMIER, Mme KONE, MM. LAPEYRE, LERT, MADEC, Mmes MALAI, MERZI, MINDAY, MM. NAVROCKI, NORDMAN, PENINO, Mmes POUDIOT, RAMOUL, RICHARD, SOLANS, MM. THEBAULT, TINTI, WANG.

Ont donné pouvoir pour les représenter :

Mme BARANDA à M. CHICHE, Mme GAUTREAU à Mme GUY, Mme JEMNI à M. MADEC.

Absent-e-s excusé-e-s

MM. CHERFA, GIANNESINI, Mme GRAPIN-DAGORNO, MM JOURNO, KOCH, Mme LANIESSE, M. MABILEAU, Mme ONGHENA.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement était présente.

Avant d'aborder les différents points à l'ordre du jour, M. DAGNAUD rappelle que douze des victimes des attentats du 13 novembre vivaient ou travaillaient dans l'arrondissement. Les habitants se sont associés nombreux aux hommages rendus que ce soit lors de la minute de silence du lundi 16 novembre, par des messages dans le livre d'or à disposition des habitants dans le hall de la Mairie ou par le dépôt de bougies et de fleurs dans un certain nombre de lieux de commémoration, comme devant la brasserie des Chic Types.

M. DAGNAUD rend hommage aux équipes du 19<sup>e</sup> arrondissement de la Croix Rouge qui, autour de leur directeur Benoit BARTHE, ont été particulièrement mobilisées et impliquées dans les secours apportés aux victimes et aux blessés. Il les remercie, conjointement à la Protection Civile, à la Police et aux pompiers, qui ont également été mobilisés avec un courage et une compétence que chacun a pu apprécier, d'avoir participé dans la nuit du 13 au 14 novembre, aux différentes opérations de secours.

M. DAGNAUD propose au Conseil d'arrondissement d'observer une minute de silence en hommage aux victimes liées à l'arrondissement : Maxime BOUFFARD, Calciu CIPRIAN et sa compagne Lacrimiora POP, Asta DIAKITE, Hyacinthe KOMA, Cécile MARTIN, Mohamed IBNO MOBARAK, Christophe MUTEZ, Marion PETARD, Armelle PUMIR-ANTICEVIC, Hoda SAADI et Stella VERY.

M. DAGNAUD évoque ensuite l'ouverture de la COP 21 et rappelle l'engagement depuis plusieurs années de la Ville de Paris dans la lutte contre le réchauffement climatique avec l'adoption du Plan Climat. Il met particulièrement en valeur l'engagement de réduction de 75% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Il rappelle que l'arrondissement s'inscrit pleinement dans cette démarche alliant protection de l'environnement et amélioration du cadre de vie des habitants, que cela soit par la rénovation thermique menée par les bailleurs sociaux dans le cadre de l'OPATB 19<sup>e</sup> (opération d'amélioration thermique des bâtiments) mais aussi par le soutien à la végétalisation comme la forêt linéaire, des projets sur les toits et façades, des jardins partagés ou des plantations dans l'espace public facilitées par le permis de végétaliser pour lutter contre les îlots de chaleur.

M. DAGNAUD présente ensuite avec Dan LERT, Adjoint au Maire chargé de l'environnement et de la rénovation thermique, un document en cours de diffusion qui récapitule l'ensemble des événements et animations programmés dans l'arrondissement en lien avec la COP 21.

M. DAGNAUD indique qu'il a retiré le point 33 de l'ordre du jour initial et que M. TINTI a déposé au nom du groupe communiste/Front de gauche (FDG) une question d'actualité, dite d'urgence, conformément au point 16 du règlement intérieur, à laquelle M. DAGNAUD répondra en fin de séance.

Sont ensuite votées les délibérations suivantes :

La procédure d'urgence est soumise à l'approbation du Conseil en raison de l'arrivée en deçà des 5 jours francs réglementaires de quatre projets de délibération dont il est proposé l'inscription à l'ordre du jour du présent Conseil.

### **1. D192015067 Adoption de la procédure d'urgence**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

### **2. D192015058 Désignation du secrétaire de séance du 30 novembre 2015**

M. DAGNAUD propose que M GAU, benjamin du Conseil d'arrondissement, soit désigné secrétaire de séance. M. GAU accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.  
M GAU est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

### 3. D192015059 Adoption du compte-rendu du 14 septembre 2015

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Le compte rendu du Conseil d'arrondissement du 14 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

### 4. D192015060 Adoption du compte-rendu du 3 novembre 2015

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Le compte rendu du Conseil d'arrondissement du 3 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

### 5. Communication sur la programmation des Investissements d'intérêt local 2016

Conformément à la Charte des arrondissements, le Maire présente au conseil les investissements d'intérêt local programmés pour 2016.

#### M. DAGNAUD (in extenso) :

« Il faut distinguer les investissements d'intérêt local, qui concernent globalement les travaux réalisés dans les équipements inscrits à l'inventaire de proximité, des investissements locaux, qui concernent les autres équipements et les opérations supérieures à 1 million d'euros.

Les investissements d'intérêt local sont compris dans une enveloppe, dont le montant est fixé par le Conseil de Paris, d'un montant de 1, 57 million pour l'espace public (espaces verts et voirie) et de 4, 786 millions pour les équipements de proximité. Ces montants sont stables depuis 2012 et la création de ces enveloppes. Pour l'ensemble de Paris, les IIL représentent un montant de plus de 68 millions. Le montant total des investissements parisiens représentera en 2016 294 millions d'euros, et 327 en y incluant le budget participatif.

Sur la base de ces enveloppes, un budget a été dégagé, comme dans les autres mairies d'arrondissement, pour créer le 1<sup>er</sup> budget participatif du 19<sup>e</sup>. La Mairie du 19<sup>e</sup> y a investi 1,5 million, la Ville de Paris abondant du même montant.

C'est ce qui explique le niveau d'investissement d'intérêt local pour 2016 : 3, 44 millions pour les équipements publics et 1, 413 million pour l'espace public.

Ces investissements ont été identifiés, recensés et validés par les élus sectoriels concernés, dans un dialogue permanent et constructif avec les directions administratives.

Je vous remercie. »

Ceci étant une communication, il n'est procédé à aucun vote et aucun élu n'a souhaité débattre à la suite de l'invitation de M. DAGNAUD.

**M. Roger MADEC, rapporteur :**

Les points 6 à 14 ayant des sujets similaires, ils sont débattus en même temps.

**6. 2015 DLH 413 Réalisation 29, avenue Corentin Cariou (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.**

**M. LERT (in extenso) :**

« Monsieur le Maire, chers collègues,

En tant qu'adjoint au Maire en charge de la rénovation énergétique des bâtiments et du développement durable, je ne peux que me réjouir du grand nombre de délibérations portant sur la réhabilitation énergétique plan climat du parc social. C'est évidemment une bonne nouvelle particulièrement dans notre arrondissement qui détient un pourcentage élevé de logement social accueillant des ménages modestes qui peinent souvent à faire face à des factures énergétiques de plus en plus élevées.

La rénovation énergétique vise bien sûr à réduire la consommation en énergie des bâtiments. Le logement est un des secteurs principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre et donc du réchauffement climatique. L'intervention sur l'habitat constitue ainsi un formidable levier d'action pour agir en faveur de l'environnement et notamment du climat.

En ce premier jour de COP 21, nous avons tous plus que jamais conscience du défi climatique qui s'impose à nous et que nous devons, par tous les moyens, nous efforcer de relever.

Les travaux d'intervention sur le bâtiment et son fonctionnement, telles que l'isolation thermique des façades, sont fondamentaux. Ils permettent d'obtenir des gains énergétiques considérables, comme le montrent les chiffres évoqués dans ces nombreuses délibérations. L'objectif de 80 kWep/m<sup>2</sup>/an, fixé par le Plan Climat dans le cadre de la rénovation du parc social existant, est particulièrement ambitieux. Seule l'intervention sur le groupe Meaux/Armand Carrel, atteint cet objectif grâce à la mise en place d'une pompe à chaleur alimentée par géothermie. Ce constat montre bien que ce sont les programmes véritablement ambitieux qui permettent d'atteindre des résultats à la hauteur des enjeux soulevés par le réchauffement climatique.

Cela dit, je constate avec regret que la politique de végétalisation demeure le plus souvent marginale. Pourtant, comme indiqué dans la fiche technique portant sur la réhabilitation du groupe Meaux / Armand Carrel, l'apport de végétalisation dans le cadre de la rénovation énergétique d'un bâtiment est loin d'être négligeable. Au-delà de l'amélioration esthétique qu'elle permet, la végétalisation participe à l'isolation thermique ainsi qu'à la lutte contre les îlots de chaleur.

La végétalisation peut également remplir une fonction sociale en prenant la forme d'espaces comestibles et partagés. Ainsi, les carrés potagers, comme celui proposé suite à une concertation des habitants dans le cadre du projet de réhabilitation du groupe Potain/Bois, prennent tout leur sens dans nos quartiers populaires et mixtes.

La végétalisation des bâtiments s'impose ainsi comme un des outils à notre disposition pour faire de Paris la ville résiliente au service des parisiens à laquelle les écologistes aspirent et dont la Maire de Paris a fait une priorité de son programme.

Comme je l'ai évoqué plus tôt, la rénovation énergétique des bâtiments n'est pas uniquement une action en faveur de l'environnement. Elle permet d'alléger les factures énergétiques des habitants et en participant à l'amélioration de leur cadre de vie.

L'implication des habitants est ici essentielle à deux égards. D'abord, les travaux doivent répondre aux besoins des habitants considérant leurs usages et leurs attentes. Il s'agit également de mener des projets cohérents et pertinents qui répondent véritablement aux besoins des habitants.

Ensuite, il est fondamental que les usages, justement, accompagnent la démarche de travaux pour lui garantir toute son efficacité. L'absence de modification des usages suite à la rénovation énergétique d'un bâtiment peut même s'avérer contreproductive.

En raison des motifs exposés précédemment, le groupe écologiste du 19<sup>e</sup> demande que, dans le cadre de programmes de réhabilitation Plan Climat du parc social :

- Tous les potentiels de végétalisation soient étudiés et mis à profit lorsqu'ils sont techniquement possibles : les toitures, les cours intérieures mais aussi les façades
- Dans un souci d'économie des ressources, les plantes grimpantes soient privilégiées pour la végétalisation des façades
- En cas de végétalisation des toitures, un substrat d'au moins 20 cm soit mis en place lorsque cela est techniquement possible
- Quelle que soit la surface végétalisée, soient privilégiées des espèces locales et de différentes variétés pour un véritable apport en biodiversité
- Les habitants soient associés au projet de végétalisation avec la possibilité d'aménager des carrés potagers
- Les habitants bénéficient d'un véritable accompagnement après les travaux pour se familiariser et adapter leurs usages au nouveau fonctionnement du bâtiment

Je vous remercie »

**M. NAWROCKI** se félicite avec les élu-es PCF(parti communiste français)-Front de gauche de cette démarche énergétique, notamment en ce qui concerne la remise en cause des transports routiers et l'utilisation des énergies fossiles.

Concernant le logement, 85% des immeubles d'habitation ont été construits avant 1945, date de la première réglementation en la matière et ils présentent un potentiel important de rénovation. Le secteur résidentiel représente une part non négligeable des émissions de carbone et de la facture énergétique parisienne, alors même qu'un certain nombre de familles sont en situation de précarité énergétique (60% des ménages).

D'ici 2020, la Ville entend diminuer de 25% ses émissions et porter à 25% les énergies renouvelables dans sa consommation.

Ces engagements sont portés à 30% pour son propre parc immobilier. Les engagements font l'objet d'un comité de suivi et sont reportés dans un « bleu climat » présenté au Conseil de Paris. La Ville doit veiller à ce que l'Etat s'engage à ses côtés dans ses ambitions.

**M. MADEC** répond que les objectifs de cette rénovation plan climat énergie sont partagés par tous. S'il n'y a pas que le patrimoine social qui soit concerné, un certain nombre de logements sont cependant des passoires énergétiques.

La végétalisation est utile mais sa mise en œuvre n'est pas toujours techniquement possible, et peut plus facilement s'effectuer par la création de jardins potagers que par la végétalisation de terrasses ou de façades.

**Mme BROSSEL** rappelle que le conseil local de la vie locative s'est réuni avant l'été et que lui ont été présentées des opérations intéressantes, dont celle des Chauffourniers : elle en retient le souhait des locataires de continuer à être associés de façon participative à ces projets de rénovation.

Les trois délibérations présentent des projets concernant des constructions d'années et de configuration très différentes, les bailleurs pouvant relever des défis qui auraient pu paraître insurmontables quelques années auparavant.

Le projet Meaux-Armand Carrel, en particulier, était attendu depuis longtemps par les locataires. Il s'agit d'une opération magnifique car elle concerne 420 logements et l'ampleur de l'investissement de Paris Habitat est de plus de 11 millions d'euros pour des travaux à la fois conformes au plan climat énergie qui visent également à l'amélioration de la qualité des services (modernisation des locaux de tri, poussettes et voitures enfants), l'amélioration paysagère et au renforcement de la sécurité et de la sûreté par une amélioration de l'éclairage et la mise en place de portiques anti deux roues. Au-delà des enjeux climatiques, le défi technique est de rénover largement cette résidence.

**M. DAGNAUD** salue et remercie Paris Habitat de requalifier son parc, très présent dans l'arrondissement, et particulièrement son Président, dont l'esprit d'équité ne l'empêche pas de

s'intéresser particulièrement au 19<sup>e</sup>. Avant de passer au vote, il rappelle l'ampleur du travail engagé puisque ces projets concernent 900 logements pour une enveloppe de 40 millions d'euros.

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**7. 2015 DLH 415 Réalisation 21, avenue Corentin Cariou (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.**

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**8. 2015 DLH 419 Réalisation 135, rue de Crimée (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.**

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**9. 2015 DLH 428 Réalisation 1, rue Dampierre et 13-15, rue Rouvet (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.**

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**10. 2015 DLH 433 Réalisation 149, rue de l'Ourcq (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.**

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**11. 2015 DLH 435 Réalisation 48, avenue Jean Jaurès (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.**

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Colombe BROSEL, rapporteure :

**12. 2015 DLH 261 Réalisation sur le groupe "Duvergier/Quai de Seine" 85, quai de Seine, 4 rue Duvergier (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Paris Habitat OPH**

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**13. 2015 DLH 377 Réalisation groupe "Meaux Armand Carrel" (19e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie, requalification des espaces extérieurs, et amélioration de la qualité de service par Paris Habitat OPH.**

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**14. 2015 DLH 403 Réalisation groupe "Potain Bois" (19e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie, requalification des espaces extérieurs, et amélioration de la qualité de service par Paris Habitat OPH.**

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Roger MADEC, rapporteur :**

**15. 2015 DVD 129 Nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris - Approbation**

**Mme MINDAY** salue les évolutions significatives du règlement de voirie et particulièrement la réforme du compte de tiers. Ainsi les travaux de réfection de voirie consécutifs à une intervention sur les réseaux ne relèveront plus des services de la voirie municipale mais seront de la responsabilité des différents concessionnaires. Cela améliorera les délais de réalisation de ces travaux et participera de la meilleure tenue de l'espace public.

**M. BOHBOT** considère que le document est important car la voirie représente un quart de la surface de la Ville et il édicte une règle pour les entreprises qui interviennent aux fins de réaliser des travaux.

Premier constat : le budget de la voirie se réduit d'année en année, ce qui conduit à la dégradation progressive de la celle-ci. Les automobilistes sont moins concernés que les piétons et les cyclistes, qui sont majoritaires dans les demandes d'indemnisation pour accident lié à un mauvais état de la voirie. Il estime que la logique qui reporte sur les concessionnaires les travaux est d'abord un souhait d'économiser le coût des travaux et de privatiser en quelque sorte l'espace public en renonçant à cette charge et ce alors que la gestion de la voirie est une compétence municipale.

Les intervenants risquent de refacturer très chers ces missions annexes, qui ne sont pas de leur cœur de métier et qu'elles devront sous-traiter.

Autre remarque, le délai actuel de 30 jours posé par le marché pour poser le surfacage définitif n'est pas respecté actuellement, les crédits étant débloqués au compte-gouttes alors que la Mairie centrale dispose de l'appui d'un marché général pour y répondre. Il pense que les retards seront plus importants avec le nouveau système.

Deuxième constat, la coordination intervenants/DVD ne fonctionne pas très bien à l'heure actuelle. En effet, des tranchées sont creusées parfois dans des trottoirs refaits il y a moins de trois ans et certains concessionnaires manquent de précision dans leur prévision de travaux.

Les moyens de sanction ne semblent pas opérationnels, notamment concernant les nuisances sonores de ces opérations. Les panneaux ne sont pas suffisamment précis quant à l'objet et à la durée des travaux. La question de l'amiante est souvent évacuée, alors qu'elle a un coût et suscite des questions. Certains concessionnaires effectuent de lourds travaux sans opérer en permanence et/ou rapidement après les percements de trottoirs et chaussées. Quant au maintien de l'accessibilité, il n'est pas suffisamment assuré, surtout en ce qui concerne les dénivellements.

Le bénéfice en matière de voirie est donc difficilement perceptible par les parisiens et le règlement ne traite pas de tous les sujets, notamment en termes de bilan carbone, de coût, de délai et de perte de contrôle de la Ville sur son espace public.



**M. DAGNAUD** relève que le précédent règlement de voirie date de 1999 et devait être réactualisé juridiquement pour tenir compte des évolutions règlementaires et des pratiques, en particulier dans le traitement de l'amiante.

Un certain nombre de réserves ont été relevées par le groupe Les Républicains (LR), et il n'est pas sûr que cette réforme suffise à elle seule à répondre à tous les problèmes évoqués, mais le principe du compte de tiers responsabilise les concessionnaires et peut laisser espérer un gain d'efficacité. Certes les concessionnaires devront se doter des moyens humains et techniques pour remplir leurs nouvelles obligations.

La DVD devra être mise en mesure de constater, évaluer et sanctionner les manquements éventuels. Le but est de clarifier les responsabilités et de fluidifier la remise en état du réseau de voirie. Il relève l'incohérence de position entre les élus LR d'arrondissement qui estiment qu'on ne dépense pas assez alors que les élus LR Parisiens considèrent que l'on dépense trop, notamment en matière de service public.

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 1 (M. BOHBOT)
- Nombre d'abstentions : 0

M. Gabriel GAU, rapporteur :

#### **16. 2015 DJS 282 Espaces Jeunes-marché de services (article 30)-Principe et modalités de passation.**

**M. GAU** rappelle que la passation de ce marché est la conséquence de la réforme des équipements consacrés aux jeunes, lancée dès le début de la mandature par Anne HIDALGO et Pauline VERON. Actuellement 11 antennes jeunes parisiennes (3 dans le 19<sup>e</sup>), 7 espaces jeunes, 3 lieux d'accueil innovants et 6 centres d'animation dans le 19<sup>e</sup> existent pour orienter les jeunes.

La délibération proposée clarifie les missions et va vers 2 types d'équipements : les espaces jeunes accompagneront les jeunes dans leurs projets individuels et collectifs avec une offre de services et les centres d'animations qui seront un point d'accueil informel généraliste des jeunes.

Les antennes jeunes ne peuvent pas toutes être converties en espaces jeunes car il faut 4 ETP (équivalent temps plein) et une surface de locaux importante au minimum pour accueillir des collectifs de jeunes.

M. GAU précise que la fermeture de l'antenne jeunes Solidarité/Danube ne constitue pas un désinvestissement de la politique jeunesse. Ses locaux seront réutilisés par un acteur de la jeunesse, et les postes transférés vers les centres d'animation. Pour Curial, il y aura une fusion avec le centre d'animation.

L'antenne Flandre va se transformer en espace jeunes en 2016, et des travaux en sous-sol actés aux ILL 2016 permettront de mieux utiliser l'espace. Les équipements jeunesse s'adaptent donc aux usages qu'en font les jeunes et vont dans le sens du contrat jeunesse de l'arrondissement, il propose l'adoption de cette délibération.

**Mme SOLANS** concède que la Ville de Paris dispose de nombreux équipements jeunesse dont les missions se recoupent, au péril de la visibilité et de la lisibilité. Le groupe écologiste et citoyen votera pour cette modernisation et adaptation aux nouveaux usages de ceux-ci. Le public de ces équipements est souvent confronté au chômage, en difficulté pour prendre son

autonomie. Dans le cadre de la remise à plat du maillage du territoire, elle se demande quel sera le rôle des centres d'animation dans l'accueil des jeunes. Elle ajoute que l'avenir de l'antenne Solidarité/Danube devra être précisé.

Tous les quartiers de l'arrondissement doivent pouvoir être touchés par ces équipements, et on peut à cette occasion se poser la question de leur localisation.

**M. DAGNAUD** rappelle que la jeunesse de la Ville et de cet arrondissement est une force, qui doit être accompagnée dans son projet de vie.

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**Mme Yasmina MERZI et Mme Séverine GUY, co-rapporteuses :**

**17. 2015 DASES 44 Fixation d'une redevance annuelle de 100 euros due par l'association "Emmaüs Solidarité" (1er) pour l'occupation temporaire d'un bâtiment situé 4/12, rue Jean Quarré (19) à usage d'un CHU.**

**Mme SOLANS** expose le montant de la contribution non financière de 249 000 euros pour Emmaüs couvrant la mise à disposition temporaire des locaux, contrepartie d'une redevance minime de 100 euros pour assurer le fonctionnement du centre d'hébergement d'urgence.

Elle rappelle qu'il est indispensable que tout soit mis en œuvre pour une ouverture rapide de ce centre. Des associations proposent de s'intégrer à ce projet en mettant en place des actions différentes.

Elle regrette de ne pas disposer du modèle de la convention avec Emmaüs et insiste sur le caractère temporaire de ce centre, qui ne doit pas faire oublier de répondre à la promesse de médiathèque faite aux habitants.

**Mme GAILLANNE (in extenso) :**

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Pendant des mois, le lycée Jean Quarré a été occupé par des centaines de migrants ne trouvant autre refuge. Immédiatement, les habitants de la Place-des-fêtes - comme beaucoup de parisiens confrontés à la même situation - ont fait preuve de solidarité et d'initiatives citoyennes pour accompagner et tenter de solutionner - avec le concours d'élus de cette majorité - cette situation qui devenait insupportable, dangereuse pour ses occupants.

Voilà donc cette délibération qui peut sembler anodine : la fixation d'une redevance de 100 euros pour Emmaüs Solidarité. Elle est pourtant loin de l'être car elle est l'accomplissement de mois de luttes d'habitants, d'acteurs associatifs et syndicaux, d'élus pour que ces migrants qui fuient la guerre, la misère, la famine soient accueillis dignement dans notre ville, notre pays.

La transformation de ce lieu en centre d'hébergement temporaire, le temps que les travaux de la médiathèque commencent est une réponse solidaire et responsable envers ces populations. La volonté de notre majorité d'associer les habitants du quartier à la gestion de ce futur centre d'hébergement est un acte fort conciliant le professionnalisme de l'association qui aura en charge le centre et l'engagement, la solidarité qui se sont créés durant ces longs mois d'occupation entre les migrants et les habitants de la Place-des-Fêtes.

Comme nous le montre malheureusement l'actualité, les guerres ne sont pas prêtes de s'arrêter, et par conséquent, les migrations non plus. Nous allons devoir continuer à faire face à des crises humanitaires comme celle que nous avons rencontrée. Le plan adopté par le Conseil

de Paris en octobre dernier est là pour anticiper et améliorer l'accueil des migrants dans notre ville, quid du budget qui lui sera accordé ... Sachant que de plus en plus de responsables politiques imaginent profiter du choc des attentas pour mettre un coup d'arrêt à cet accueil, pourtant incontournable

Nous devons continuer nos efforts pour garantir un accueil décent à tous les migrants et plus largement, à toute personne sans domicile fixe et mal logée. »

**Mme MERZI (in extenso) :**

« Merci Monsieur le Maire,

Dans le contexte d'urgence humanitaire auquel Paris, comme toutes les métropoles d'Europe, ont eu à faire face ces derniers mois, la mobilisation des locaux momentanément disponibles comme celui de l'ancien Lycée Jean Quarré destiné à devenir une médiathèque, s'imposait en quelque sorte. Sans refaire l'historique du sujet, chacun aura ici à cœur, que le projet de centre d'hébergement vers lequel nous nous dirigeons, soit à la hauteur des attentes et d'une exemplarité dans l'accueil, l'accompagnement social et l'aide à l'insertion des réfugiés qui y seront accueillis.

Ce site, qui devra voir le jour au premier trimestre 2016, géré par Emmaüs Solidarité, aura aussi comme objectif d'associer les soutiens locaux et associations mobilisées pendant la dernière période sur le quartier de la Place des Fêtes.

Cette délibération, au-delà de la simple formalisation d'une redevance annuelle précaire, induit finalement très officiellement l'association Emmaüs Solidarité comme gestionnaire du centre d'hébergement et, mes chers collègues, c'est, au travers de cette délibération, une bonne nouvelle. »

**Mme GUY** revient sur l'importance de l'implication des soutiens locaux, qui ont été régulièrement invités à se réunir en Mairie du 19e pendant l'occupation afin de tenter de coordonner des solutions d'assistance aux occupants pour que cet hébergement se fasse dans les meilleures conditions. Ils sont conviés à une réunion d'information sur le projet de centre d'hébergement qui aura lieu en fin de semaine, et le projet Emmaüs sera également présenté aux habitants lors d'une réunion publique en janvier avant l'ouverture du site

**M. DAGNAUD** rappelle que le 19<sup>e</sup> contribue ainsi au potentiel d'hébergement parisien. Même si la convention n'a pas de durée, elle est bien précaire car l'objectif final reste l'ouverture d'une médiathèque. Le centre devra être exemplaire dans sa capacité d'accueil et intégrer des initiatives culturelles, préparant sa reconversion en équipement culturel. Il continuera de faire de la place à l'investissement des acteurs locaux qui souhaitent y intervenir comme ils l'ont fait depuis juillet.

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).

▪ Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.

▪ Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

Nombre d'abstentions : 0

**M. Eric THEBAULT, rapporteur :**

**18. 2015 DAC 602 Subventions de fonctionnement et d'équipement (15.658.233 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris (19e).**

**M. THEBAULT** fait le bilan de l'ouverture de la Philharmonie : 98% de taux de remplissage, 1 million de visiteurs en 1 an, dont la dernière exposition Bowie qui a rassemblé 200 000 personnes, alors que l'ensemble Pleyel-Cité de la musique n'accueillait en année pleine que 700 000 personnes.

Le groupe écologiste et citoyen est toutefois ennuyé que l'emprunt bancaire pour les 382 millions d'euros de travaux contracté par l'association de préfiguration de la Philharmonie ne soit pas renégocié par la Ville, qui a une meilleure cotation bancaire, ce qui permettrait de réduire le service des intérêts. Le groupe écologiste et citoyen en demande la renégociation.

**M. DAGNAUD** salue le démarrage de cet équipement qui a déjà rempli ses premiers objectifs et dont les prochains, au-delà de la mission musicale, visent à épouser la mission éducative et sociale envers le public parisien et à développer le travail en réseau.

La négociation sur l'emprunt est en cours et l'objectif poursuivi est bien que la Ville puisse influencer à la baisse les taux sur cet emprunt.

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**19. 2015 DAC 609 Convention avec l'association La Gare Expérimentale et fixation de la redevance pour l'occupation temporaire d'un immeuble communal 18, boulevard Serurier (19 e) et d'un espace de stockage**

**M. THEBAULT** se félicite de l'exploitation par la Ville du domaine intercalaire au profit des collectifs d'artistes dans une ville dense où les artistes ont besoin de lieux pour travailler, ainsi que de l'installation de La Gare expérimentale, collectif qui a l'habitude de contracter avec la Ville, près des archives départementales. Ce lieu sera un lieu de travail et non de représentation.

**M. DAGNAUD** souhaite que ce collectif travaille en réseau avec les artistes locaux et soumet le projet aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Adama DAOUDA KOUADIO, rapporteur :**

**20. 2015 DLH 423 Participation de la Ville au coût d'aménagement d'un site de relogement provisoire pour les résidents des foyers Clisson (13e) et Lorraine (19e), crée par COALLIA Habitat à Saint-Vincent de Paul (14e)**

**Mme KONE** intervient sur la réhabilitation de ces foyers de travailleurs migrants qui entre dans le cadre d'un plan voté en 2005 pour améliorer les conditions d'habitat et de vie de ces populations. Parmi les 9 foyers du 19<sup>e</sup>, 2 sont réhabilités et 3 en cours de réhabilitation.

Le site Saint-Vincent de Paul est occupé par les habitants des foyers Clisson et Lorraine en réhabilitation. Une concertation avec le bailleur est en cours pour résoudre les problèmes qui se sont manifestés à l'occasion de l'occupation des logements provisoires. Les délégués des travailleurs se plaignent du non respect par les gestionnaires de leurs engagements, notamment concernant les conditions d'emménagement dans les logements provisoires ou du montant des redevances.

Elle rappelle qu'il est indispensable que les gestionnaires respectent chacun de leurs engagements et que son groupe continuera à suivre avec attention le processus de réhabilitation de chaque foyer.

**M. DAOUA-KOUADIO** félicite la Ville de Paris de son investissement dans la réhabilitation de l'habitat insalubre, qui comprend ces foyers à égalité avec les autres logements. Il rappelle la difficulté de quitter son logement, même si ce n'est que pour une période provisoire.

Les concertations organisées demandent effectivement aux bailleurs de respecter leurs engagements.

La majorité suit attentivement ces opérations visant à améliorer l'habitat.

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Les élu-es n'ayant pas sollicité d'intervention sur les projets de délibérations suivants, M. DAGNAUD les soumet au vote sans débat.

**M. Roger MADEC, rapporteur :**

**21. 2015 DLH 371 Réalisation, 23 rue de Meaux (19e), d'une résidence sociale pour jeunes actifs de 54 logements PLAI par l'Habitation Confortable.**

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**22. 2015 DLH 394 198 rue d'Aubervilliers (19e) - Démolition d'une halle en brique - Autorisations d'urbanisme**

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0  
Nombre d'abstentions : 0

**23. 2015 DLH 395 7 rue Pierre Girard (19ème) - Remplacement de menuiseries - Autorisations d'urbanisme**

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0  
Nombre d'abstentions : 0

**24. 2015 DLH 438 Réalisation 4bis, rue Clavel et 1-9bis, rue Melingue (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.**

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0  
Nombre d'abstentions : 0

**25. 2015 DPA 79 Crèche 34 rue Petit (19e) - Restructuration - Approbation du principe de l'opération- Marché de maîtrise d'œuvre - modalités de passation et autorisations administratives.**

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0  
Nombre d'abstentions : 0

**26. 2015 DFPE 437 Subvention et avenant n° 3 (90.891euros) avec l'association Les Petits Loups (19e) pour la crèche parentale Les Petits Loups (19e).**

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

Nombre d'abstentions : 0

**27. 2015 DFPE 438 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Espace 19 (19e) pour son action de soutien à la parentalité Une place pour tous.**

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Roger MADEC et M. Adjil AHOUDIAN, co-rapporteurs :**

**28. 2015 DVD 160 Subventions à neuf associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville (montant : 25 000 euros).**

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure :**

**29. 2015 DLH 333 Réalisation 8 rue des Bois (19e) d'un programme comportant 9 logements sociaux par Paris Habitat OPH.**

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**30. 2015 DLH 346 Réalisation 1 Cité Jandelle (19e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 12 logements sociaux par Paris Habitat OPH.**

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0  
Nombre d'abstentions : 0

**Mme Séverine GUY, rapporteure :**

**31. D192015061 Choix de la gestion déléguée pour les centres d'animation Rébeval, Clavel, Curial, Mathis, Solidarité et Place des Fêtes.**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0  
Nombre d'abstentions : 0

**M. Bruno LAPEYRE, rapporteur ;**

**32. 2015 DJS 386 Subvention (1.500 euros) à l'association Sirius Productions (18e).**

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0  
Nombre d'abstentions : 0

**Mme Yasmina MERZI, rapporteure :**

**33. 2015 DDCT 150 Subventions Fonds du Maire (23.400 euros) à 6 associations et au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP 19ème).**

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0  
Nombre d'abstentions : 0

**M. Sergio TINTI, rapporteur :**

**34. 2015 DJS 317 Subventions (6.400 euros) à 2 associations sportives locales (19e)**



M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**35. 2015 DJS 267 Espace sportif Pailleron (19e)- DSP pour la gestion de l'équipement-  
Approbation du choix du délégataire et du contrat**

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa :

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**VOEUX**

**36. V192015062 Vœu déposé par François Dagnaud, Fanny Gaillanne, Olivier Wang et  
l'exécutif municipal relatif à la mise en étude d'un marché alimentaire dans le secteur Paris  
Nord Est**

**M. DAGNAUD**, dans la perspective du futur renouvellement des concessions pour l'organisation des marchés, demande qu'un nouveau marché soit ouvert dans le secteur Claude Bernard/Entrepôt Macdonald, sans venir concurrencer le marché Curial, afin d'offrir des services à la population et apporter un élément d'identité à ce nouveau quartier.

**Mme MALAI (in extenso) :**

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le nouveau quartier Paris Nord-Est a connu ces dernières années, un profond réaménagement : la nouvelle gare Rosa Parks qui sera inaugurée le 13 décembre prochain, le tramway et les nouvelles constructions qui voient déjà ses milliers de nouveaux habitants s'installer.

Lors du Conseil d'arrondissement du 10 juin 2014, le groupe écologiste et citoyen avait tenu à préciser que la réalisation de ces nouvelles constructions devrait être accompagnée d'une offre adéquate en équipements publics, une bibliothèque par exemple, très attendue par les riverains.

En début de mandature, lors d'une réunion avec vous, Monsieur le Maire, Madame Olivia POLSKI, Adjointe à la Maire de Paris chargée du commerce et votre Adjoint Monsieur Olivier WANG, j'avais déjà mentionné l'importance d'implanter un marché alimentaire boulevard Macdonald.

Présente lors de la réunion publique du conseil de quartier Macdonald, le 5 mai dernier, j'ai pu y constater l'importance que les citoyens accordaient à ce projet. La Mairie du 19<sup>e</sup> avait alors promis aux habitants de faire son possible pour faire avancer la réflexion.

Le groupe écologiste et citoyen s'associe donc fortement à ce vœu demandant la mise en étude d'un marché alimentaire dans le secteur Paris Nord-Est et votera bien entendu pour.

Nous serons toutefois attentifs au bon respect de l'article 1 de la convention actuelle de délégation de service public qui précise les commerces prioritaires à l'abonnement : les vendeurs de produits alimentaires frais certifiés biologiques et les commerçants inscrits dans une démarche de circuit court.

Je terminerai en rappelant l'importance de poursuivre le développement des équipements publics dans le quartier voisin, Curial-Cambrai. A l'image de la maison de santé ou bien encore de l'implantation de la nouvelle gare Rosa Parks.

En 2014, nous avons en ce sens rappelé le besoin pour les habitants de donner une nouvelle dimension au marché Curial, au sein d'une rue embellie et rénovée. Il est donc primordial que le futur lieu choisi pour le marché Macdonald ne fasse pas doublon avec celui de Curial risquant d'entraver son développement.

Je vous remercie. »

**Mme GAILLANNE (in extenso) :**

« Monsieur le Maire, chers collègues

La création d'un marché dans ce nouveau quartier est un souhait partagé par de nombreux habitants. Au delà du marché alimentaire, du marché de proximité, c'est un lieu de rencontre populaire, d'échanges qui est attendu. Un lieu, un moment, où se croiseraient anciens et nouveaux habitants qui veulent maintenant écrire ensemble l'histoire de leur quartier.

Nous ne pouvons que soutenir dans ces temps difficiles et sombres, ce besoin de vivre ensemble exprimé par les habitants. »

M. DAGNAUD met le projet de vœu aux voix.

Le vœu au visa est adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).

▪ Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.

▪ Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0  
Nombre d'abstentions : 0

**37. V192015064 Vœu présenté par François DAGNAUD, Nicolas NORDMAN, Adji AHOUDIAN et les trois groupes de la majorité municipale relatif au renforcement des écoles maternelles du secteur Tanger/Aubervilliers.**

La majorité propose une rédaction alternative au projet de vœu déposé initialement par le groupe communiste/Front de gauche.

**M. DAGNAUD** expose brièvement l'objet du vœu sur l'avenir de l'école maternelle 28-30 rue d'Aubervilliers.

**M. NORDMAN** détaille la vision de la majorité qui consiste à proposer l'extension de ce vœu à 3 autres écoles du même quartier qui sont dans la même situation de diminution des effectifs conduisant à des propositions de fermetures de classes. Ce vœu réaffirme une démarche de soutien et de valorisation des écoles de ce secteur, sans les mettre en concurrence mais au contraire pour les renforcer avec le soutien des acteurs associatifs, enseignants, élu-es et conseils de quartier locaux.

L'ambition est de renforcer l'attractivité de ces écoles. Une initiative de communication auprès des parents d'enfants en crèches pour les inciter à s'inscrire dans ces écoles a débuté.

**M. DAGNAUD** insiste sur le fait qu'il s'agit de porter un projet éducatif dans les 4 écoles et pas une seule.

**Mme POUDIOT (in extenso) :**

« Le groupe Communiste- Front de gauche votera ce vœu, en nuancé toutefois certains points.

Les quatre écoles seront maintenues de manière durable, et par ce vœu, le conseil d'arrondissement s'engage à prendre toutes les mesures possibles pour prévenir d'éventuelles velléités de fermeture, en premier lieu par le renforcement de leur attractivité. Il est par ailleurs très bien de faire apparaître dans le vœu le refus de la regrettable logique d'opposition entre les établissements qui a été celle du rectorat l'an dernier, qui a cherché à convaincre les parents et enseignants que la fermeture d'une école, d'une classe, serait salvatrice pour l'établissement voisin.

Les parents d'élèves de la maternelle 28-30 rue d'Aubervilliers, qui était l'école du secteur menacée de fermeture à la rentrée 2015, ont souhaité que soit organisé un moment participatif associant toutes les écoles du secteur, dans lequel ils pourraient pleinement porter leurs revendications sur les conditions de scolarité de leurs enfants. La réunion de janvier mentionnée dans le vœu leur permettra. A cette occasion, parents et enseignants ne manqueront pas de réclamer, comme ils le font déjà depuis l'an dernier, une école qui soit une petite structure à petits effectifs. D'ailleurs dans le vœu, on évoque la conséquence positive de la diminution du nombre d'élèves par classe. En ce qui concerne la maternelle 28-30 rue d'Aubervilliers, cette affirmation est fautive puisque la fermeture d'une classe a engendré une augmentation des effectifs dans les trois classes restantes.

Pour en revenir à la réunion de concertation, attention cependant à ne pas orienter uniquement les échanges qu'à partir des effectifs prévisionnels. Outre le fait que les méthodes de calcul de ces prévisions sont souvent contestées, il convient avant tout d'axer ces échanges sur la manière de soutenir les méthodes d'apprentissage et de pédagogie de qualité, primordiales pour les écoles de l'éducation prioritaire ».

Mme SOLANS se remémore les débats antérieurs sur l'avenir de ces écoles.

Si l'établissement 28-30 rue d'Aubervilliers est resté ouvert, une classe a cependant fermé à la rentrée. Tout le secteur en est fragilisé. Elle note particulièrement l'initiative « En route vers l'école maternelle » auprès des parents des crèches. Elle estime qu'il faut réunir tous les acteurs pour éviter des concurrences entre les équipements d'un même secteur, particulièrement s'il est politique de la ville, et les établissements inscrits dans un réseau d'éducation prioritaire.

Les baisses d'effectifs peuvent être des opportunités de développer des méthodes pédagogiques innovantes, participant de la diminution des inégalités et à la réduction des fragilités du quartier Riquet -Stalingrad. Elle rappelle les bénéfices des petites structures pour le développement du jeune enfant et souligne que les espaces vacants pourraient être dédiés au périscolaire ou à des activités spécifiques.

Le groupe écologiste et citoyen votera ce vœu et sera attentif à l'avenir de l'école 28-30 rue d'Aubervilliers et de toutes les écoles du quartier.

M. BOHBOT considère que le constat fait dans le vœu initial du groupe communiste est justifié, argumenté. Le groupe UMP l'aurait voté car il a du sens, surtout dans un contexte d'augmentation du budget de l'éducation nationale. Il découvre le nouveau de la majorité et estime que le message porté par la majorité est affadi : il s'abstient au nom du groupe UMP.

M. DAGNAUD sollicite un éclaircissement quant à l'affadissement supposé du message.

M. BOHBOT explique que le problème des moyens est évacué par le vœu de la majorité par rapport au vœu du parti PCF-Front de gauche, notamment sur la mise en place d'un panel citoyen.

M. DAGNAUD répond que la droite française a, pendant toutes ses années de gouvernement, supprimé des postes dans l'éducation nationale et de fait, a fragilisé l'école publique.

Il dénonce avec force le discours misérabiliste sur l'école en général, et dans l'arrondissement en particulier. Les moyens ne reculent pas : malgré les fermetures de classes,

des postes d'enseignants ont été obtenus alors même que le nombre d'élèves diminuait. Cela a permis de renforcer les moyens pédagogiques dans l'arrondissement.

Il s'inscrit en faux contre cette façon de dénigrer l'école publique. Il ne faut pas décourager les acteurs de l'éducation, ni les familles qui vont être amenées à scolariser leurs enfants. Les discours anxiogènes sont dissuasifs et ne rendent pas service à l'école publique qui promeut la mixité sociale et culturelle. La réussite est aussi présente dans nos établissements, malgré les difficultés. Il est important de porter une vision positive et optimiste de l'école.

M. DAGNAUD renchérit : vu le nombre de demandes de logement qui lui sont adressées, y compris par des non parisiens, le 19<sup>e</sup> arrondissement reste manifestement très attractif.

M. DAGNAUD met le projet de vœu substitué aux voix.

Le vœu substitué est adopté à la majorité

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 1 (M. BOHBOT)

### **38. V192015065 Vœu déposé par François DAGNAUD, Halima JEMNI, Sophie MINDAY et les 3 groupes de la majorité relatif à l'extension des " zones 30" sur l'ensemble du 19e.**

La majorité propose une rédaction alternative au projet de vœu déposé initialement.

M. BOHBOT souligne qu'il n'est pas évident en terme de méthode, de travailler sur des vœux remis en début de séance qui se substituent aux vœux initiaux.

M. DAGNAUD comprend la difficulté de la situation.

Mme MINDAY explique que le vœu sollicite l'engagement rapide des études pour l'extension des zones 30, non plus à quelques zones comme le vœu initial le proposait, mais à l'ensemble de l'arrondissement. Il s'agit de limiter la vitesse pour accroître la sécurité pour les usagers de la route, diminuer la pollution qui est proportionnelle à la vitesse, réduire le bruit pour s'attaquer à ce problème de santé publique majeur, et créer des contresens cyclables dans les parties à sens unique pour fluidifier la circulation. Le vœu permet d'accélérer la démarche par rapport au plan vélo et au plan anti-pollution.

M. BOHBOT expose la position favorable de son groupe à la limitation de vitesse dans Paris et dans le 19<sup>ème</sup> sur tous les points exposés. Il est plus circonspect par rapport au résultat des études sur la pollution, toutefois son groupe votera le vœu.

M. DAGNAUD met le projet de vœu substitué aux voix.

Le vœu substitué est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoir(s) écrits.
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

### **39. V192015066 Vœu présenté par François DAGNAUD, Roger MADEC, Halima JEMNI et les trois groupes de la majorité municipale relatif au réaménagement de la Place des Fêtes.**

La majorité propose une rédaction alternative au projet de vœu déposé initialement.

**M. LERT ( in extenso ) :**

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Après des années de mobilisation associative et du conseil de quartier pour la qualité de vie à Place des Fêtes, le groupe écologiste et citoyen s'est félicité de l'intégration de la Place des Fêtes au projet de réaménagement de 7 grandes places parisiennes (bastille, nation, madeleine, Italie, panthéon, Gambetta). Vingt ans après les travaux de l'architecte Huet, enfin notre quartier reprend sa place dans l'urbanisme à Paris.

La place des Fêtes que nous connaissons aujourd'hui est l'héritage d'un urbanisme des grands ensembles, dédié à la voiture et peu soucieux du cadre de vie proposé aux habitants. Cet urbanisme « de faible qualité » s'est accompagné pendant longtemps d'un sous-dimensionnement en équipements publics, associatifs et culturels depuis de nombreuses années. A l'exception notoire du centre d'animation.

Dans ce contexte, nous avons pris ensemble des engagements quant à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de l'est parisien et en particulier de ceux de la place des Fêtes. Des ateliers participatifs ont permis aux habitants de la place de participer à la transformation de leurs quartiers.

Or, le réaménagement de la place des Fêtes, tel qu'il a été exposé dans le cadre du séminaire « Réinventer les places » le 19 novembre 2015, semble en contradiction avec les attentes des habitants.

En effet, les ambitions issues de la concertation et de la votation citoyenne étaient bien plus élevées que le simple « lifting » du cœur de place proposé lors du séminaire « Réinventer les places ».

Plus précisément, au-delà du choix de l'extension du marché au nord ou au sud de la place. Les grandes orientations de la place figuraient dans les invariants, améliorations communes aux deux scénarios A et B. Il était ainsi acté que le réaménagement ne se limiterait pas au cœur de place mais prendrait appui sur la transformation des déplacements sur ses abords. Logique qui est la même sur toutes les places parisiennes de rendre le piéton prioritaire en privilégiant les circulations douces et en réduisant la circulation automobile.

Ainsi le 8<sup>ème</sup> invariant concerne « l'apaisement et la réduction de la circulation autour de la place » et cite comme outils pour y parvenir les zones de rencontre et les aménagements cyclables. Aucune de ces solutions n'apparaît, à ce stade, dans le projet de la Mairie de Paris.

Les 3 variantes proposées se concentrent sur le cœur de place, niant les difficultés liées à l'état actuel de l'anneau routier. En évinçant totalement la question des circulations/déplacements, le scénario unique issu du séminaire contredit les souhaits exprimés par les habitants et les scénarii que l'agence AME avait mis en débat lors de concertation le 13 mars 2014.

Ils proposent, ainsi, un réaménagement à minima faisant potentiellement de la place des Fêtes, la seule place parisienne encore équipée d'îlots refuge après réaménagement, la seule place avec des zones 30 peintes au sol.

Alors que dans son programme, la Mairie de Paris affiche l'ambition prioritaire d'aller vers une ville plus durable notamment par l'embellissement des grandes places parisiennes, la végétalisation, l'élargissement des espaces dédiés aux piétons, l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution du bruit.

Pour atteindre ces objectifs, nous croyons essentiel de mener des programmes de réaménagement ambitieux qui permettent de restructurer les espaces. Pour l'instant, le projet urbain qui est proposé ne permettra pas d'opérer les modifications nécessaires pour répondre à l'objectif de « redonner au quartier une place publique piétonne, ambitieuse, conviviale, attractive, libérée des circulations ».

L'intégration de zones de rencontre, limitées à 20 km/h, de pistes cyclables ainsi que la suppression des îlots-refuges sont essentielles pour élargir l'espace dédié aux circulations piétonnes. Avec la végétalisation de l'espace public, cela permettra de renforcer des usages ludiques, culturels et festifs. Nous devons et pouvons mettre l'urbanisme au service du mieux vivre des habitants conformément à la stratégie d'adaptation de la ville au changement climatique :

- Pour permettre le développement des circulations douces en toute sécurité.
- Pour faire face à la hausse des températures l'été et à la lutte contre les îlots de chaleur.
- Pour améliorer la qualité de l'air et de l'environnement sonore des habitants.
- Pour renforcer l'attractivité de la place pour toutes les générations.

Il me semble également important de souligner que le réaménagement de la place des Fêtes relève d'une question fondamentale : celui de l'égalité entre les quartiers.

Dans cette optique d'égalité entre les arrondissements, les investissements nécessaires à un réaménagement de qualité de la place des Fêtes doivent être engagés avec la même ambition d'amélioration du cadre de vie que ceux annoncés dans le centre de Paris, sur les berges de la Seine.

C'est l'objet de ce vœu qui se propose conformément aux conclusions des ateliers participatifs de fixer comme objectifs une véritable piétonisation et végétalisation de la place avec une réduction de la circulation automobile autour de la place et une sécurisation des circulations douces.

Nous demandons concrètement que soient proposées sur l'anneau routier des zones de rencontres, des pistes cyclables et la suppression des îlots refuges pour effectivement élargir l'espace dédié aux piétons. Que l'accès à Jean-Quarré soit revalorisé pour réaménager l'entrée du collège et anticiper l'accès à la médiathèque.

Pour atteindre ces objectifs, il est absolument essentiel que les investissements soient au rendez-vous pour un réaménagement de la place et de ses abords à la hauteur des attentes de ce quartier de 17000 habitants.

Face à la nécessité de se rassembler pour peser sur les arbitrages budgétaires et dans la mesure où la majorité n'est pas tombée d'accord sur la totalité des propositions de notre vœu initial, nous nous rassemblons autour d'un vœu commun.

Je vous remercie. »

**M. DAGNAUD** estime qu'il y a eu une incompréhension sur la finalité du séminaire du 19 novembre qui ne validait aucun projet mais soumettait les différentes réflexions engagées à un public de professionnels, architectes, urbanistes ou étudiants, pour leur permettre d'apporter un regard nouveau.

La concertation a commencé depuis plusieurs années : il s'agit de réaffirmer la volonté que la totalité des huit attendus issus de la démarche participative soit intégrée aux projets et qu'ils soient soutenus par les moyens budgétaires adéquats. Parmi ces huit critères figure bien l'objectif de l'apaisement et de la réduction de la circulation sur l'anneau avec les moyens mentionnée par M. LERT

Ce réaménagement doit être à la mesure des enjeux urbains, sociaux et environnementaux portés par la Ville.

**M. BOHBOT** comprend que le souci de gestion entre les versions des vœux permet de gérer les incompréhensions entre les groupes politiques de la majorité. Il demande si le conseil doit être le lieu des débats internes car le dépôt de multiples versions ne facilite pas la prise de position de son groupe.

**Mme POUDIOT (in extenso) :**

«Tout est bien dit et rappelé dans ce vœu. La déception a été grande à l'issue des deux dernières réunions concernant la démarche participative du réaménagement de la Place des fêtes.

Le projet présenté n'a pas été à la hauteur de cette démarche et ne respectait pas les propositions faites par les habitants.

Si nous nous sommes réjouis au départ que la Place ses Fêtes fasse partie des 7 places parisiennes élues de l'opération « Réinventons nos places », au final, les moyens engagés (32 millions d'€ pour les 7 places) se révèlent largement insuffisants.

La Place des Fêtes mérite un réaménagement de qualité, qui soit l'expression fidèle des besoins et souhaits exprimés par ses habitants et usagers. Ainsi, il faut respecter en premier lieu le désir de piétonisation et d'animation de la place.

Quand ces éléments auront été actés, nous souhaiterions disposer au plus vite d'un calendrier et des axes de réalisations concrets. »

M. DAGNAUD met le projet de vœu substitué aux voix.

Le vœu substitué est adopté à la majorité

Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 1 (M. BOHBOT)

## QUESTION

M. Sergio TINTI, rapporteur ;

### 40. Q192015068 Question urgente relative à l'occupation de l'annexe de l'ancien lycée Jean Quarré située 26 rue du Docteur Potain par le collectif " le DOC"

M Tinti pose une question d'actualité, dite d'urgence, conformément au point 16 du règlement intérieur.

#### M. TINTI (in extenso) :

«Monsieur le Maire,

La Région est propriétaire de l'annexe du lycée Jean Quarré qui est actuellement inemployé et dégradé.

La Ville de Paris a demandé à la Région la cession du site pour y réaliser une opération de création de logements locatifs sociaux intermédiaires, dont un quota au bénéfice de majeurs isolés, et y implanter un équipement sportif mis à disposition des élèves des lycées voisins.

Dans cette perspective de cession, la Région a récemment délibéré (8 octobre 2015) sur une demande de désaffectation de l'annexe auprès du Préfet de Région. Le transfert du site sera à effectuer lors de la prochaine mandature, sous réserve que la future majorité y soit favorable.

Par ailleurs, l'annexe est depuis récemment occupée par le collectif d'artistes « le DOC ». Le projet du collectif est de faire du site un lieu innovant et unique à Paris de production artistique et de diffusion de la création contemporaine. Le DOC souhaite donc conventionner sa présence sur le site jusqu'au début des travaux de réhabilitation du bâtiment décidée par la Région en vue de la cession à la Ville de Paris.

Toutefois, le collectif a reçu aujourd'hui même un avis d'expulsion décidé par le tribunal des référés.

Comme le collectif a travaillé en bonne intelligence avec les services de la Région depuis le début de l'occupation, cette dernière ne souhaite pas les expulser manu militari mais négocier un délai d'expulsion. S'il est toujours regrettable de devoir procéder à une expulsion d'un collectif d'artistes, nous savons que le transfert entre la Région et la Ville ne pourra pas se faire sur un site occupé.

C'est pour cela que le petit délai accordé par la Région au collectif permettrait aux services de la ville, ainsi qu'au cabinet de Bruno Julliard d'aider le DOC à trouver un nouveau site pour une occupation conventionnée.

Ainsi, nous demandons à Monsieur le Maire sa position vis-à-vis de cette alternative et de s'engager à accompagner le collectif dans ses démarches. »

Avant de répondre à la question posée, M.DAGNAUD salue les animateurs du lieu présents dans la salle.

**M. DAGNAUD (in extenso) :**

« La Région est toujours propriétaire des locaux du 26 rue du docteur Potain, dont un transfert de propriété vers la Ville est aujourd'hui engagé. L'objectif étant que cette parcelle accueille à terme un équipement sportif, dont le principe est acté au Programme d'investissement de la mandature, dans une programmation plus large intégrant du logement intermédiaire.

J'ai par ailleurs tenu à rencontrer il y a quelques mois, les artistes du collectif qui occupent les lieux en allant sur place, avec Roger Madec. Eric Thébault a lui-même eu contact avec ce collectif. Nous leur avons indiqué alors que leur présence provisoire ne posait pas de problème, dès lors qu'ils garantissaient un usage maîtrisé du site à finalité artistique.

La procédure lancée aujourd'hui par le Conseil régional relève d'une nécessité juridique, puisqu'elle protège le Conseil régional de toute responsabilité dans l'occupation actuelle des bâtiments mais ne présage pas pour autant d'une évacuation rapide. C'est bien l'état d'esprit qui prévaut aujourd'hui dans l'exécutif régional, qui est comme vous le savez à la veille d'être renouvelé.

La Mairie du 19<sup>e</sup> est favorable et accompagne la politique développée par la Ville d'accueil de collectifs artistiques dans le cadre d'occupations intercalaires - c'est par exemple le cas de la Gare expérimentale, boulevard Sérurier, dont notre Conseil a été saisi aujourd'hui. Elle reste toutefois vigilante à ce que ces occupations ne débordent pas de leur cadre initial, ce dont nous avons déjà souffert par le passé (cas de la Mouzaïa). Or il semble que nous assistions à une extension rapide du nombre d'occupants. Ce sur quoi nous devons collectivement alerter les portes parole des occupants.

En conclusion, nous sommes prêts à faciliter un conventionnement avec ce collectif, dès lors que des engagements sérieux seraient pris sur la parfaite tenue du site. En tout état de cause, nous soutiendrions les procédures qui seraient engagées pour accompagner ces artistes vers une sortie apaisée du site, le cas échéant. »

**M.DAGNAUD** ajoute qu'en cas de débordements la Mairie du 19<sup>e</sup> ne pourrait plus soutenir le collectif et insiste auprès de ses membres sur l'importance de mettre toutes les mesures en œuvre pour s'en prémunir.

Délibérations inscrites au Conseil départemental ayant un intérêt local et portées à la connaissance du Conseil d'arrondissement (non soumises au vote)

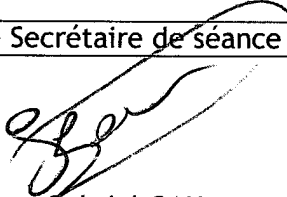

**41. 2015 DASES 508-G Caisses des écoles (10e - 15e - 18e - 19e - 20e) - Subventions (214 125 euros) , conventions et avenants pour la poursuite du programme Paris Santé Nutrition.**

**42. 2015 DDCT 7-G Approbation des projets de territoire des quartiers populaires des 10è, 11è, 13è, 14è, 17è, 18è, 19è et 20è arrondissements et autorisation de les annexer au Contrat de Ville parisien 2015-2020**

**43. 2015 DASES 501-G Conventions avec 12 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2016-2018.**



L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 21h45.

Le Secrétaire de séance	Le Maire du 19 <sup>e</sup> arrondissement
 Gabriel GAU	 François DAGNAUD